

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

BILLETTERIE EN LIGNE

INSCRIPTION AUX SESSIONS PISTE DU CIRCUIT CAROLE

PREAMBULE

Dans le cadre des sessions de roulage sur le Circuit Carole, il est mis en place un service d'inscriptions aux journées par billetterie en ligne.

Pour participer à ces activités, les clients se doivent de respecter le règlement intérieur du Circuit et notamment les conditions d'accès telles que décrites sur le site internet du Circuit Carole : <http://www.circuit-carole.com/particuliers/conditions-dacces/>

Les présentes conditions s'adressent aux clients disposant de leur pleine capacité juridique.

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent uniquement pour les inscriptions aux sessions piste du Circuit Carole, sur le <http://circuitcarole.getaticket.com/>.

La vente de la billetterie en ligne est réservée aux clients (abonnés auprès du Circuit Carole ou non) répondant aux conditions du règlement intérieur susmentionné.

Ces CGV ne concernent pas les titulaires d'une carte d'abonnement.

Article 1 - OBJET

Les présentes CGV visent à définir les relations contractuelles entre le Circuit Carole et les clients désireux de s'inscrire occasionnellement aux sessions de roulage organisées sur le Circuit Carole, hors location exclusive, manifestations sportives et week-end gratuits.

Le calendrier des séances de roulage est publié sur le site Internet du Circuit <http://www.circuit-carole.com/calendrier/>

Article 2 - CARACTERISTIQUES ET SERVICES PROPOSES

Pour s'inscrire sur Internet aux sessions de roulage sur le circuit Carole, le client doit au préalable créer un compte sur le site Internet <http://circuitcarole.getaticket.com/>

A la suite de cette création, le client ne pourra faire qu'une seule et unique inscription par jour.

Deux sessions de roulage par jour, peuvent être proposées par le Circuit Carole :

Du 16 mars au 18 octobre inclus :

- 14H00 – 17H00 (13H30 à 16H30 le mercredi)
- 17H00 – 18H00 (sauf le mercredi)

Du 19 octobre au 15 mars inclus :

- 14H00 – 17H00

Les réservations de participations aux sessions de roulage s'effectuent en temps réel. Ainsi, lors de la souscription, vous serez informé en temps réel de la disponibilité des places restantes.

La vente des titres d'accès pour les sessions de roulage sera arrêtée deux heures avant l'heure prévue pour la session de roulage. Si des places sont restantes, elles seront mises en vente au bureau d'accueil du Circuit Carole, le jour de l'évènement.

En cas de non présentation avant 15h30 pour la session 14H00 – 17H00 d'un pilote inscrit sur Internet, la place de celui-ci sera remise en vente au bureau d'accueil du Circuit Carole

Article 3 - NOMBRE DE PLACES LORS DES SESSIONS

Le nombre de places pour les sessions du Circuit Carole est déterminé comme suit :

- pour le créneau horaire 14H00 – 17H00 → 60 places
- pour le créneau horaire 17H00 – 18H00 → 30 places

Pour chaque créneau horaire, le nombre de pilotes simultanément admis à sur la piste est de 30.

Article 4 - TARIFS DES SESSIONS

Le tarif en ligne 2020 pour l'inscription aux sessions du Circuit Carole est déterminé comme suit :

Du 1^{er} janvier au 15 mars inclus :

- pour le créneau horaire 14H00 – 17H00 → 67 euros TTC

Du 16 mars au 18 octobre inclus :

- pour le créneau horaire 14H00 – 17H00 * → 78 euros TTC
- pour le créneau horaire 17H00 – 18H00 → 31 euros. TTC

Du 19 octobre au 31 décembre inclus :

- pour le créneau horaire 14H00 – 17H00 → 67 euros TTC

* 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

Un pilote (abonné ou non) ne peut pas s'inscrire sur Internet à plus d'une session de roulage par journée.

Il n'est pas prévu de réduction de ces tarifs.

Article 5 - PAIEMENT

Le paiement à la date de la réservation est uniquement payable en euros par cartes bancaires.

Les cartes acceptées sont les suivantes : CB, Visa, MasterCard, Maestro, e-Carte Bleu.

Les cartes privatives ne sont pas acceptées.

Le compte du client sera débité lors de la validation de la commande.

Dans l'hypothèse où le client annulerait sa commande au moins 36h à l'avance, conformément à l'article 9 des présentes CGV, les sommes débitées en lien avec cette commande seront créditées sur son compte utilisateur, déduction faites des frais liés à la gestion de son dossier, d'un montant de 15 euros TTC.

Article 6 - SECURISATION

Pour le paiement sécurisé en ligne l'Association de Gestion du Circuit Carole met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le web. A ce titre, le site Internet du Circuit Carole utilise plusieurs modules sécurisés de paiement type SSL (Secure Socket Layer) de telle sorte que les informations transmises soient cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne puisse en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau

Article 7 - VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Lors de la finalisation de la demande d'inscription, par sa validation, le pilote en cochant la case « j'accepte les CGV » déclare accepter l'intégralité des CGV pleinement et sans réserve.

Le client dispose à tout moment de la faculté d'identifier et de corriger ses erreurs commises lors de la saisie de ses données. Lorsqu'il s'aperçoit d'une erreur postérieurement à la conclusion du contrat, il doit nous contacter à l'adresse suivante : info@circuit-carole.com.

Article 8 - CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION ET REMISE D'UN BRACELET RFID

Le pilote réservant une session de roulage sur Internet n'est définitivement inscrit qu'à la réception par e-mail de la confirmation d'inscription, sur l'adresse électronique renseignée par le pilote lors de la création de son compte.

A son arrivée au Circuit Carole, le pilote devra se rendre au bureau d'accueil, remettre sa confirmation d'inscription et présenter les documents administratifs prévus au règlement intérieur du circuit Carole.

Dans l'hypothèse où le pilote ne présenterait pas les documents susvisés, il sera admis à participer à la session de roulage pour laquelle il s'était préinscrit à la condition de souscrire un Pass Circuit Vitesse ou un Pass Circuit Vitesse Eco.

Après vérification de l'ensemble des documents requis et de la remise de la confirmation d'inscription nominative, le pilote se verra délivrer un bracelet RFID, à usage unique pour le créneau horaire réservé, lui permettant ainsi de passer au contrôle des équipements au moment de prendre la piste pour la session de roulage.

Article 9 - ANNULATION

L'annulation de l'inscription du client à une session de roulage est possible jusqu'à 36 heures avant la date prévue, au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Toutefois, lorsque le client aura procédé à l'annulation en respectant le délai des 36 heures susvisées, il verra son compte utilisateur crédité du montant de sa commande, déduction faite de la somme de 15 euros TTC au titre des frais de gestion du dossier.

Ce crédit sera alors déduit du montant de sa prochaine commande lors du paiement.

Dans l'hypothèse où une session de roulage serait annulée par le Circuit Carole, le client se verra remettre un avoir de la totalité de sa commande. Cet avoir sera valable pendant 2 mois.

Article 10 - DROIT DE RETRACTATION

Dans le cadre de l'inscription aux sessions de roulage du circuit Carole, le client ne peut exercer de droit de rétractation conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation qui indique, notamment au point 12° que « le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats [...] d'activité de loisir qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Article 11 - RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Association de Gestion du Circuit Carole ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence.

Article 12 – DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont indispensables au traitement de votre demande.

Vous avez un droit d'accès et de rectification relatif à ces informations en vous adressant au Circuit Carole par écrit à l'adresse suivante : Association de Gestion du Circuit Carole, Rue Départementale 40 – Tremblay en France, 95934 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex.

Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 13 – LEGISLATION APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGV sont soumis à la loi française, pour lesquelles la langue française est utilisée.

A défaut de règlement amiable, les litiges liés aux présentes CGV seront portés devant les tribunaux français.